

REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DE PUSEY

1. LOCATION :

La location de la salle est réservée aux habitants de Pusey, aux associations de Pusey, et aux commerces, artisans et leurs comités d'entreprise s'acquittant d'impôts sur la commune.

Par dérogation, la location est possible pour les associations et comités d'entreprise, non domiciliés sur la commune.

2. OCCUPATION DE LA SALLE :

La salle polyvalente ne peut être louée qu'aux habitants de Pusey. Ces derniers doivent en être les occupants principaux. Cette mesure interdit l'utilisation d'un nom d'emprunt pour louer la salle.

Par dérogation, la location peut être faite pour les ascendants et descendants directs de l'habitant de Pusey.

3. RESERVATION :

La réservation ne devient définitive qu'après versement de 180 €uros représentant le montant de la caution.

La location est gratuite deux fois par an aux associations de Pusey ayant déposé en Mairie chaque année, leur bilan d'activité, leur statut, et leur compte d'exploitation, et ce avant le 31 Janvier de l'année en cours.

De plus, toute association doit démontrer son caractère culturel, éducatif, sportif, de loisirs, ou intergénérationnel pour pouvoir bénéficier de cette disposition.

4. FACTURATION :

Le prix d'utilisation est annexé.

Si désistement non justifié, 50% du prix de la location sera retenu sur la caution versée.

Si désistement justifié (décès dans la famille, accident...) pas de pénalité.

Monsieur le Maire jugera du motif invoqué.

Le prix d'utilisation de la salle sera réduit de la somme de 15 €uros dans le cas de panne constatée d'un appareil ménager, au moment de l'inventaire.

À la reprise des lieux, seront facturés en plus, les casses (vaisselle ou autres), selon le tarif annexé, dégradations et chauffage (article 6).

Le nettoyage de la salle, évalué à 3h est compris dans le prix de location, sauf le rangement des tables et chaises dans le local prévu, et le balayage qui restent à votre charge.

Lorsque la remise en état de la salle et de ses abords (parking et espaces verts) exige au-delà de 3h, un constat contradictoire sera effectué lors de la reprise des lieux en présence d'un élu. Toute heure supplémentaire sera facturée à raison d'un forfait horaire de 30 €uros.

La facture sera établie lorsque vous rendrez les clés, par la personne responsable de la gestion.

Le paiement se fera en Mairie de Pusey aux horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 09h30 à 11h30.

Personnes à contacter pour la location :

Madame BONNET Monique Tél : 06.85.49.65.95

Monsieur FRANCHI Daniel Tél : 03.84.76.28.47

5. **MISE À DISPOSITION :**

La salle sera mise à votre disposition dès :

L'après-midi à 16 h00 pour une utilisation en soirée.

Le vendredi à 17h30 pour une utilisation le week-end.

Impossibilité de louer la salle en semaine, en période scolaire

Cette salle est entièrement équipée pour recevoir 160 personnes. Conformément aux normes de sécurité, l'accueil total, y compris le personnel de service, est limité à 180 personnes. **Ces chiffres ne devront en aucun cas être dépassés.**

Vous aurez à votre disposition en outre, un office de rangement avec cuisinière (pour réchauffer), frigidaire, lave-vaisselle, couverts, verres, plats de service.

Cette salle est équipée pour réchauffer et assembler les plats, mais en aucun cas pour cuisiner.

6. **DEGRADATIONS :**

L'utilisateur s'engage à payer les dégradations constatées.

Il est strictement interdit d'accrocher au plafond des objets pouvant détériorer les plaques en dehors des emplacements prévus (objets légers). Toute plaque abîmée sera facturée selon le tarif indexé.

Toute casse concernant la machine à café sera facturée intégralement au locataire de la salle sur la base de la réparation effectuée par l'entreprise concernée.

En cas de dégradations diverses (casse de vitres, rideaux tachés etc...) la caution ne sera pas rendue intégralement. Si elle ne couvre pas la facture de réparation, le surplus sera facturé.

7. **INTERDICTIONS DIVERSES :**

Est réputé interdit :

- Tout produit sur le sol pour améliorer la glisse.
- L'accès aux animaux, rollers, skates, vélos, cyclomoteurs ou autre véhicule.
- Les pétards, les feux d'artifice (bruyants et dangereux).
- Toute utilisation d'un système de chauffage d'appoint.
- Les barbecues et foyers de toute sorte à l'extérieur de la salle.
- Toute modification d'agencement intérieur et extérieur, sauf autorisation écrite de Mr le Maire.

En application du décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006, fumer dans la salle est interdit.

8. **RESILIATION SPECIALE DE LA LOCATION :**

Monsieur le Maire se réserve le droit de résilier sans dédommagement toute location qui aurait des conséquences sur la tranquillité et la sécurité publiques. Ainsi, la location est interdite aux sectes, aux associations et à toutes les personnes dont les activités, les réunions ou les agissements seraient susceptibles d'entraîner des manipulations mentales.

9. CONSIGNES PARTICULIERES POUR LE LOCATAIRE :

Le locataire prendra en charge tous les frais propres à la manifestation droits d'auteurs, taxes fiscales, personnel de cuisine, orchestre, etc...).

Il est responsable du matériel et des appareils, ou autres objets lui appartenant ou appartenant à des tiers, qui sont apportés dans les locaux lors de la manifestation.

Tout accident corporel ou matériel, aux personnes ou aux biens est imputable aux organisateurs qui sont tenus de faire garantir leur responsabilité. ***Un justificatif d'assurance pourra leur être demandé lors de la location.***

La sécurité publique est assurée par les organisateurs. Ces derniers devront effectuer un contrôle sérieux des entrées (tenue, comportement,) afin de préserver le public et les riverains de toute nuisance.

En fin d'occupation, le locataire s'assurera de la fermeture de tous les appareils en service ainsi que de l'extinction des lumières, de la fermeture à clé des accès extérieurs et annexes. Pour respecter le sommeil des habitants, les occupants quittent les lieux sans bruits (klaxons...).

10. LOCAL POUBELLES :

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des occupants de la salle, la Commune a décidé de construire un local « poubelle » non attenant à la salle.

Nous demandons au locataire de bien vouloir trier ses déchets :

- Verre dans les conteneurs prévus à cet effet
- Bouteilles plastiques dans les conteneurs prévus à cet effet
- Cartons pliés dans la poubelle jaune
- Autres dans les poubelles vertes

Le local sera fermé à clef. Une clef sera remise avec les clefs de la salle.

11. CONSIGNES DE SECURITE :

Les issues de secours doivent rester dégagées.

Le stationnement, zone située devant la salle, constitue « un accès pompiers »

Les accès à tous les extincteurs doivent être dégagés.

Pompiers : 18 SAMU : 15 Gendarmerie : 17

Ce règlement pourra être modifié par voie d'avenant par le Conseil Municipal de Pusey.



Le Maire,


René REGAUDIE

Règlement applicable à la vue de la délibération n°02 du Conseil Municipal de Pusey réuni en date du 12 Décembre 2014.

SALLE POLYVALENTE DE PUSEY TARIFS COMMUNAUX À COMPTER DU 01/01/2015	
Libellé	Vote du conseil en Euros
Location Salle polyvalente	
Location 1 week-end	180.00 €
Location 1 soirée en semaine avec vaisselle	130.00 €
Location 1 soirée en semaine sans vaisselle	90.00 €
Jour de chauffage	40.00 €
Jour de chauffage - soirée avec ou sans vaisselle	30.00 €
Caution location salle	180.00 €
Casse Salle polyvalente	
Verre ballon vin	1.00 €
Verre ballon eau	1.00 €
Flute à champagne	1.60 €
Verre ordinaire	1.00 €
Assiette plate	1.90 €
Assiette creuse	2.50 €
Assiette à dessert	1.30 €
Tasse à café	1.30 €
Fourchette	1.00 €
Couteau	1.90 €
Cuillère à soupe	1.00 €
Cuillère à café	0.60 €
Couteau à pain	16.20 €
Couteau à découper	18.00 €
Fourchette de service	0.90 €
Cuillère de service	8.10 €
Petit plat inox	16.20 €
Grand plat inox	27.50 €
Plat en faïence	16.10 €
Légumier en inox	27.50 €
Ramequin en verre	1.00 €
Ravier en inox	4.90 €
Poivrière	2.50 €
Salière	2.50 €
Pichet en inox	16.20 €
Pichet en verre	2.50 €
Corbeille à pain	8.10 €
Cendrier en verre	2.50 €
Seau à champagne	2.00 €
Plateau de service	29.10 €
Plaque de plafond	24.30 €
Chaise	21.20 €
Table	127.20 €